

DECISION DU MAIRE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE A L'IDENTIFICATION ET A LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS POUR LE PROJET DE GROUPE SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de réaliser une étude de programmation pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire,

Vu la proposition établie par la Société ESPELIA,

D É C I D E

Article 1 : De signer avec la **Société ESPELIA** – 8 rue d'Athènes – 75009 PARIS, une mission d'assistance à l'identification et à la mobilisation des financements publics pour le projet de groupe scolaire, pour un montant de **11 160.00 TTC**.

Le Breuil, le 6 juillet 2026

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 6 JUL. 2026

LE MAIRE,
Chantal CORDELIER
MAIRE

Chantal CORDELIER
Maire



